

COMMUNE Lys-Saint-Georges
Code_insee: 36108

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mardi 17 juin 2025

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment C
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description	Servitudes de protection des monuments historiques	
famille:		Monuments historiques		
1292	Loi du 31/12/1913	Monuments historiques INSCRITS :		
			- ÉGLISE SAINT LEGER : le 31 mai 1951. - ENSEMBLE DU SITE CASTRAL DE LYS-SAINT-GEORGES : le 11 mai 2022 comprenant le donjon, la porterie et le pont dormant, les tours et courtines, la cour, les douves et leurs murs de soutènement, les façades et toitures du logis, les façades et toitures des écuries, ainsi que le sol des parcelles A170, A173, A174 et une partie de B544, tel que représenté sur le plan annexé	

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	
famille:		Circulation routière		
1291	Arrêté préfectoral du 25/07/1980	N° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux.		
			Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté joint au présent document.	

Gestionnaire : R.T.E. / Groupe Maintenance Réseaux Sologne

21, rue Pierre et Marie Curie
Tél 02 38 71 43 16
Fax 02 38 71 43 99
45143 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Code S.U.P.	I4	Description	Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique
famille: Electricité			
1633	Loi du 15/06/1906 Sur la commune est implanté l'ouvrage de transport d'énergie électrique suivant : - LIAISON 400 kV : EGUZON - MARMAGNE		

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENAIS Cedex

Code S.U.P.	T7	Description	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
famille: Circulation aérienne			
2116	Arrêté ministériel du 25/07/1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.		